COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 10 Septembre 2020

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an Deux Mil vingt, le jeudi 10 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 4 septembre 2020

Présents: M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, M Didier REYMONDON, Mme Monique RAGEYS, M René VALLIER, M Didier LUXEMBOURGER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Noël BROCHIER, Mme Sylvie THIVILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Monique RAGEYS

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020.

14 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

DELIBERATION: CREATION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Il est proposé de créer, en plus des 8 commissions existantes (Urbanisme, Finances, Voirie, Bâtiments, Espaces Verts, Information communication, Vivre Ensemble, Ecoles) une commission ENVIRONNEMENT composée de Jean-Marc GOUTAGNY, Didier LUXEMBOURGER, Nicolas BERGER, Noël BROCHIER, Angélique PIBOLLEAU, Jean-Pierre KHIREDDINE.

Unanimité

DELIBERATION: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCMDL ET LA COMMUNE DE POMEYS "RESEAU DES BIBLIOTHEQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR"

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun. Elle a aussi bénéficié aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements. Il rappelle que cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) : des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Il rappelle qu'un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017. Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens. Il rappelle qu'une convention a été signée par chaque commune du territoire de la CCMDL et les communes de Courzieu et d'Yzeron, pour formaliser les modalités et conditions de ce partenariat. Il précise que le financement du poste de coordinateur par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et par le département du Rhône est prolongé pour une durée d'un an soit du 12 juin 2020 au 11 juin 2021. La commune de Pomeys a choisi d'intégrer ce réseau au vus de son projet de création d'un espace culturel comprenant une médiathèque. Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'un avenant à la convention avec la CCMDL. Il expose notamment : l'objet de celui-ci, la participation financière (668.12 € en 2020 et 328.07 € en 2021), les responsabilités, la durée de la convention du 1er janvier 2020 au 11 juin 2021. Unanimité

DELIBERATION: TABLEAU TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire explique que dans la fonction publique territoriale, les agents changent d'échelon et de grade tout au long de leur carrière en fonction de leur statut. Les agents ont également la possibilité de changer de grade sans passer de concours du fait de leur ancienneté. Deux agents techniques sont promouvables au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à celui d'adjoint technique principal de 1ère classe. Il est pour cela nécessaire que la collectivité définisse le taux de promotion qu'elle souhaite appliquer. Au vu de la satisfaction que donne ces deux agents, Monsieur le Maire propose de fixer le ratio à 100%.

Unanimité

DELIBERATION: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations et examinés par la Commission « Vivre Ensemble ». Les membres de la Commission « Vivre Ensemble » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes : (sous réserve que le projet ait lieu en raison de la crise sanitaire COVID)

OGEC (peinture de la cour)	2 000 €
Apéritif des classes	280 €
Comité des fêtes (soirée dansante)	300 €

Monsieur le Maire explique que tous les Présidents des associations ont été reçus début septembre par la Commission Vivre Ensemble afin notamment de leur exposer que les conditions d'attributions des subventions aux associations avaient été modifiées. En effet, au vu des réelles difficultés à octroyer des subventions sur le mandat précédent et de certains retours négatifs des associations après les décisions prises, il a été décidé de ne plus subventionner les associations exceptées l'OGEC et l'APEP (projets à présenter) et l'apéritif de la fête des classes porté par le Comité des Fêtes (280€). En contrepartie, les associations disposeront du prêt des salles à volonté pour toutes leurs manifestations. Monsieur le Maire rapporte qu'à sa connaissance, il n'y pas d'associations de Pomeys en réelles difficultés financières et qu'elles auront toujours la possibilité de rencontrer les élus en cas de problème. 14 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE

DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE DE CONCASSAGE CRIBLAGES DE DECHETS DU BTP ET D'UNE ACTIVITE DE NEGOCE DE MATERIAUX – SOCIETE REMOLY ST SYMPHORIEN SUR COISE

Monsieur le Maire présente le dossier présenté par la société REMOLY de St Symphorien sur Coise en vue de la mise en place d'une activité de concassage criblage de déchets du BTP et d'une activité de négoce de matériaux à St Symphorien sur Coise. Il rappelle que cette société est classée en ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) car elle est susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Elle existe déjà mais déménage sur un tènement jouxtant celui sur lequel elle est installée. Au vu du dossier présenté, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES:

Renouvellement de l'autorisation de rejet de la station de traitement des eaux usées de St Symphorien/Coise :

Monsieur le Maire explique que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 20 janvier 2020 dans la commune de St Symphorien/Coise, il doit informer le conseil municipal de l'arrêté du Préfet portant renouvellement de l'autorisation de rejet de la station de traitement des eaux usées de St Symphorien/Coise. Il s'agit notamment de l'autorisation de poursuite de l'exploitation, de réaliser des travaux d'amélioration et d'augmentation de la capacité hydraulique, de travaux de réduction de la part d'eaux pluviales collectée par le système d'assainissement et de surpression des déversements dans le milieu naturel par les déversoirs d'orage pour des pluies de période de retour inférieures ou égales à un mois.

Rentrée scolaire :

Les effectifs des écoles sont en hausse avec 45 élèves à l'école St Exupéry et 41 élèves à l'école de Petits Pommiers soit 86 enfants, ce qui induit une hausse significative notamment à la cantine avec une moyenne de 38 enfants par jour. Face à la situation sanitaire actuelle, les services périscolaires de garderie et de cantine ont dû être ajustés. Les garderies des 2 écoles sont dissociées pour ne pas « mélanger » les enfants, les enfants sont installés à la cantine à distance les uns des autres et par classe.

Les désinfections des écoles et de la salle Jean Letrève sont obligatoirement réalisées chaque soir, ce qui a nécessité de faire appel à nos agents communaux en heures supplémentaires.

Monsieur le Maire explique que cette situation impose comme partout de nombreuses contraintes et souligne que tous les agents communaux sont très impliqués et volontaires pour faire face, ce qui facilite un peu la situation. Si la situation perdure il sera peut-être envisagé d'externaliser certaines missions pour soulager les agents.

Modifications N°1 et N°2 du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de modifications N°1 et N°2 du Plan Local d'Urbanisme seront mis à disposition du public à compter du lundi 14 septembre jusqu'au 14 octobre inclus. Les dossiers ont été adressés aux personnes publiques associées.

Opération Adoption de poules :

38 chartes d'adoption ont été signées, soit 76 poules, soit 11 400 kgs de déchets en moins dans les sacs noirs de la commune. En raison d'un problème sanitaire, l'élevage qui devait fournir les poules ne sera pas en capacité de le faire. Les communes qui font partie du dispositif cherchent un autre élevage. Aussi l'arrivée des poules sera peut-être un peu retardée...

<u>Désignation de 2 délégués au Syndicat Départemental du câble (SRDC)</u>: Se portent volontaires Didier REYMONDON, titulaire et Françoise DUBOEUF, suppléante.

<u>SYDER</u>: Jean-Pierre KHIREDDINE, délégué au SYDER rapporte que le Président du SYDER a changé, il s'agit de Malik HECHAICHI qui était premier Vice- Président. Michel GOUJET, 3ème Vice-Président et Maire de Montrottier représente notre territoire.

<u>Ouverture des salles communales aux associations</u>: La commune a décidé de rouvrir les salles pour les activités associatives. En cette période de crise sanitaire, ceci doit se faire sous responsabilité des organisateurs. Il a donc été instauré un protocole d'utilisation des locaux mis à disposition. Les utilisateurs doivent impérativement le signer et s'engagent à le faire respecter. Il reprend les mesures du décret du 10 juillet 2020 et instaure une opération de désinfection après chaque utilisation.

COMPTE RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES:

<u>COMMISSION SOCIALE</u>: Angélique PIBOLLEAU: Le Centre Socio Culturel se nomme maintenant « l'Archipel ». Beaucoup d'inscrits pour cette nouvelle rentrée, mise en place de tarifs préférentiels pour les activités pour les personnes en difficulté financière: elles paient moins cher et en contrepartie, elles donnent du temps pour la structure.

COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES:

<u>COMMISSION ESPACES VERTS</u>: la commission a fait le tour des massifs, décision de supprimer le massif près de l'entrée de la salle St Roch, il est envisagé de remplacer les gros cailloux par une barrière en bois (chiffrage en cours). Un arbre à remplacer sur le terrain en gore et 3 chênes.

Lotissement le Chêne Vert : petit espace communal dans le fond du lotissement : les riverains demandent qu'un arbre soit planté et ils entretiendront ce petit espace.

Lotissement du Couzon : le terrain en boules est vieillissant : un chiffrage est en cours pour le remettre en état (redessiner les bordures, revêtement.)

Ancien cimetière : la petite cabane n'a plus d'utilité, un questionnement est en cours quant à sa suppression ; remplacement par un petit espace de recueil...

Arrosage : en raison des restrictions quant à l'usage de l'eau, il n'est permis d'arroser qu'avec de l'eau de pluie stockée (pas d'eau de puits...). Nous avons la chance d'avoir trouvé cette eau chez un habitant du village qui nous permet de nous servir dans sa réserve et ainsi de pouvoir arroser nos massifs et faire perdurer notre fleurissement.

COMMISSION VOIRIE:

Les travaux sur la route des Rozes et route du Fourchet commenceront semaine 38, et semaine 39 pour l'allée du Chenevier.

Hameau de Chavannes : l'aménagement de l'alternat sera pris en charge par le budget voirie de la CCMDL sur le marché en cours avec Eiffage. Il est envisagé de reprendre toute la chaussée, discussion en cours avec le Département. Carrefour du Couzon : les 3 « Cédez le passage » vont devenir des stops afin de limiter le danger. Le traçage et la signalétique seront pris en charge par le Département. Il est prévu de raboter le talus pour améliorer la visibilité. Remise des prix des maisons fleuries : vendredi 5 février 2021

Portes de l'église : Une remise en état des portes principales est en cours + réparation du vitrail au-dessus.

<u>ALSH</u>: Le centre de loisirs é été organisé 15 jours à Pomeys en juillet. Il s'est déroulé dans les salles au village, ce qui a été très apprécié, il faisait beaucoup moins chaud que dans la salle des sports. 31 enfants accueillis. Découverte de l'anglais et de la danse. Un petit spectacle a eu lieu en présence de tous les parents à la fin.

La séance est levée à 23h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 15 octobre à 20h00